

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF705

présenté par  
Mme Parmentier et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	3 400 000
<b>TOTAUX</b>	0	3 400 000
<b>SOLDE</b>	-3 400 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de réaliser 3 400 000 euros d'économies sur le budget 2025 du Ministère de la Culture.

La France traverse une période de contraintes budgétaires où chaque ministère est appelé à faire des économies. Le budget de la Culture pour 2025 ne reflète pas suffisamment cette exigence.

Pour contribuer à l'effort national, il est crucial de réaliser des économies structurelles là où c'est possible, en rationalisant les dépenses.

Aussi, convient-il de réduire les autorisations d'engagement et crédits de paiement prévus à l'action 06 Action culturelle internationale du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » en fixant comme montant celui du PLF2023, à savoir 8 074 895 euros.

Cet amendement propose :

- de réduire de 3,4 M€ les AE et CP à l'action 06 « Action culturelle internationale » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».